Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/1/12023

ID: 085-248500563-20231107-2023CC 11 192-DE

Arrondissement: FONTENAY LE COMTE Département : VENDEE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_192

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : Titulaires: 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,

sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Date de convocation: 31 octobre 2023 Présents:

- Titulaires: 30 - Suppléant : 1

Excusé ayant donné pouvoir : 1

Votants: 31

PRESENTS:

M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet

Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet

M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet

Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet

M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix

M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé

M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais

Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre

Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR:

M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. **DELAHAYE Philippe)**

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/1/2023

ID: 085-248500563-20231107-2023CC_11_192-DE

ABSENTS EXCUSES:

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE:

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : DÉTERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Monsieur le Président explique que les réunions du Conseil de Communauté ne peuvent se tenir au siège de l'EPCI, pour des raisons d'organisation.

Il précise que les séances du Conseil peuvent être tenues en dehors du siège mais uniquement dans le territoire intercommunal après délibération de l'Assemblée délibérante.

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'impossibilité par manque de places de réunir l'ensemble des membres du Conseil de Communauté au siège de la Communauté de Communes,

Considérant la volonté des élus d'organiser les séances du Conseil dans les communes membres disposant d'une salle adaptée au bon déroulement des réunions,

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil son autorisation pour organiser la prochaine réunion à la salle polyvalente de la commune de Saint-Sigismond, le mardi 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

 Donne son accord pour que la séance du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023 soit organisée à la salle polyvalente de la commune de Saint-Sigismond.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

Michel BOSSARD

Adeline POUPLIN